ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 22084

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation de la médecine et les difficultés de la médecine spécialisée de ville en particulier. En effet, les honoraires de ces médecins n'ont pas été réévalués depuis huit ans pour la consultation et depuis douze ans pour d'autres lettres clefs. L'échec des récentes discussions avec les caisses d'assurance maladie, le mercredi 16 avril, où quatre syndicats médicaux sur cinq ont acté l'impossibilité de parvenir à un accord avec les caisses entraîne un profond malaise de la profession. En ce qui concerne la démographie, la pénurie des médecins spécialistes est déjà d'actualité (neuf mois d'attente pour un rendez-vous d'ophtalmologie, six mois pour un rendez-vous de gynécologie par exemple). A la sortie des études, les spécialités les plus pénibles et à risques ne sont plus choisies par les futurs médecins à cause du rythme de travail et des gardes mais aussi par la judiciarisation et les nombreuses plaintes des patients. La plupart de ces médecins ne pourront pas attendre leur retraite à soixante-cinq ans ou soixante-sept ans, vu l'usure causée par les horaires de travail (cinquante-cinq heures en moyenne par semaine), ce qui va aggraver la pénurie médicale dans quelques années. Il lui demande, en conséquence, les mesures qu'il entend prendre dans la fixation d'un régime conventionnel minimum cohérent, équitable et valorisant.

Données clés

Auteur : M. Yves Nicolin
Circonscription : Loire (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22084
Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5549